



Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CO-2024-1286 sur la construction*

1. Lors de sa séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2024-1286 sur la construction* afin d'établir des normes de construction pour les bâtiments de façon à assurer leur qualité et leur sécurité et y appliquer le Code de construction du Québec de 2015. Ce projet de règlement remplace le *Règlement CO-2017-989 sur la construction*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 novembre 2024 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.
3. Au cours de cette assemblée publique, la personne, par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement peut être consulté sur longueuil.quebec/services/reglements-municipaux dans la section « Règlements en processus d'adoption » ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 15 novembre 2024.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière